

Plusieurs mois pour vérifier que la légitime défense est avérée, et la victime est en garde à vue !

écrit par Yann Kempenich | 7 octobre 2017

Tiens, aujourd'hui : un cambrioleur armé abattu par un entrepreneur qui voulait protéger sa femme handicapée. Un autre voleur est en fuite. Ils avaient violenté le couple. Mis en garde à vue pour « homicide volontaire ». La justice et les journalistes (Soir3) se posent la question : est-ce bien de la légitime défense ou un crime ?

Le Midi libre : « *La question de la légitime défense sera soulevée. Mais déterminer si elle est avérée, prendra plusieurs mois, toujours selon le procureur* ».

Pourquoi des mois ?

Tu rentres chez moi par effraction, tu es armé, tu nous frappes, moi et ma femme handicapée et... j'attends que ça passe ? Tu as joué, tu as perdu et tu es mort... mais là, tu n'auras pas ma haine, moi qui suis vivant !

Et le substitut Angélique Depetris de s'interroger : « *La séquence de violence sur le couple a été très rapide mais leur a sans doute paru durer une éternité. Ils est normal de perdre la notion de temps dans ces circonstances* ».

Et le complice de l'agresseur tué court toujours...

<http://www.midilibre.fr/2017/10/06/drame-de-servian-le-cambrioleur-pas-encore-identifie,1571252.php>

Pfffff.... N'importe quoi dans ce pays !

Complément de Dorylée

L'agression est par essence illégitime quel que soit le but visé. La défense est donc forcément légitime. La fable de la proportionnalité entre les moyens de l'attaque et ceux de la défense ne sert qu'à alimenter les joutes verbales dans les prétoires tandis que la victime se languit en prison en attendant de savoir qui de son avocat ou de l'avocat général à le plus de talent oratoire. Il faut absolument que l'agresseur ait tort quels que soient les effets de la défense : il a choisit d'attaquer il doit assumer toutes les conséquences de son choix. D'autant plus qu'il a eu le temps de préparer son agression et ses moyens tandis que la victime est prise de court et fait face dans l'urgence sans voir forcément les idées très claires si elle est réveillée en sursaut, frappée par surprise, très occupée, handicapée... Il est également entendu que nul n'a l'obligation de fuir devant un agresseur. Le mahatma Gandhi, apôtre de la non-violence a lui-même déclaré : » Je n'hésite pas à dire que là où existe seulement le choix entre la lâcheté et la violence, il faut se décider pour la solution violente « . De la part de notre justice » Mur des Cons » il faut s'attendre au pire...